



Association Génération Danse

Fiche d'inscription saison 2025/2026

	ADHÉRENT 1	ADHÉRENT 2
ANCIENNETÉ	☐ Nouvel/le adhérent/e ☐ Ancien/ne adhérent/e	☐ Nouvel/le adhérent/e ☐ Ancien/ne adhérent/e
PRENOM NOM		
J'HABITE	☐ Pins-Justaret ☐ Villate ☐ Autre	☐ Pins-Justaret ☐ Villate ☐ Autre
ADRESSE		
TEL PORTABLE		
EMAIL		

☐ J'accepte la collecte de mes données personnelles et leur utilisation pour recevoir des informations relatives à l'association. Mes données sont modifiables sur simple demande.

DANSES à cocher en fonction de votre niveau

	DEBUTANT	INTER	INTER/AVANCÉ	AVANCÉ
Rock				
Lindy Hop				
West Coast Swing				
Salsa				
Bachata				(sensuelle)
Kizomba				
Tango Argentin				

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S)

Je reconnais avoir reçu ou pris connaissance et lu le règlement intérieur (au verso), de n'avoir aucun problème de santé qui interdit la pratique de la danse et décharge donc l'Association Génération Danse de toutes responsabilités en ce qui me concerne.

Adhérent 1

Adhérent 2

Fiche à remettre à un membre du bureau avec le règlement

Tarifs suivant la grille annuelle. Paiement à l'inscription en 1 fois ou facilité en 3 fois par chèque.

Comment avez-vous connu l'association ?

☐ Flyer, dans la ville de : _____ ☐ E-mail ☐ Facebook ☐ Internet ☐ Ancien adhérent

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art.1

Article renvoyant aux statuts de l'association Génération Danse....

Art.2

Le bureau se donne le droit de décider de l'admission d'un adhérent en ce qui concerne son aptitude physique ou morale.

Art 3

Les horaires et les jours des cours de danse sont planifiés en début d'année : voir planning.

Art.4

Pour éviter de perturber les cours, les élèves devront respecter au plus près les horaires. Cette consigne s'applique aussi aux professeurs.

Art 5

Toute personne faisant partie de l'association doit respecter le cadre associatif. Une tenue corporelle, verbale, vestimentaire correcte est suggérée.

Art 6

Les prix des cours sont annuels et fixés en début de saison. Ils sont applicables tout au long de l'année et identiques à tous les adhérents. Les cours ne sont ni échangés ni remboursés. En revanche l'association s'efforce à titre exceptionnel de rembourser les trimestres entiers restants pour cause de maladie grave sur présentation d'un justificatif médical ou déménagement définitif en dehors du département sur présentation d'un justificatif. Ceci impliquera la fin de l'adhésion pour la saison.

Art 7

Le cadre associatif de Génération Danse est ciblé pour apprendre la pratique des danses en couple dans un contexte amical et relationnel, dans la bonne humeur sans entraver les cours. Réciproquement les professeurs sont tenus de respecter cette consigne.

Art 8

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, de détérioration d'objets personnels pendant les heures de cours de danse ou les soirées.

Art9

Une cotisation annuelle est demandée en début d'année ou à la date d'admission d'un nouvel adhérent, versée obligatoirement lors de l'inscription. Dans ce deuxième cas le montant de la cotisation est dû par trimestre entier.

Art 10

La signature de l'adhérent sur la feuille d'inscription est obligatoire et dégage l'association de toutes responsabilités en cas de problème de santé ou de pathologie déconseillant la pratique de la danse. L'assurance souscrite par Génération Danse ne couvre en aucun cas les accidents causés par un membre du club et de ce fait les indemnités journalières qui en découleraient. Seuls les accidents causés uniquement par une faute de Génération Danse sont pris en charge par l'assurance du club.

Art 11

Toute personne ayant cotisé pour des cours de niveaux supérieurs au niveau débutant, peut si elle le désire, pratiquer des cours de niveaux inférieurs gratuitement si cela ne déséquilibre pas la parité du cours. EX: Salsa inter si inscrit à salsa avancé. Il est impossible cependant d'intervertir les natures de danse pendant l'année....

Art 12

Toutes personnes ayant des questions ou des remarques à suggérer doivent en parler en priorité à un membre du bureau. Tout professeur voulant faire de la publicité qui ne concerne pas Génération Danse devra en demander l'autorisation.

Art 13

L'adhérent consent à la prise de photos et vidéos pendant les cours et les soirées organisées par Génération Danse et leur diffusion sur les supports de l'association (site, Facebook, ...). Les photos et vidéos pourront être retirées de la diffusion sur demande motivée.

Art 14

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'Association Génération Danse s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données.

Art 15

Si une interruption des cours intervient dans l'année (pandémie, événement climatique...) le bureau se réserve le droit d'obliger les adhérents à abandonner leur règlement par solidarité avec les professeurs.

Art 16

Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées pour les inscriptions et l'accès à tous les cours et soirées.